

Zeitschrift:	Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France
Herausgeber:	Le messager suisse de France
Band:	9 (1963)
Heft:	11
 Artikel:	Le fonds de solidarité
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-849032

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE FONDS DE SOLIDARITÉ

Jusqu'à ce jour, le Fonds de Solidarité des Suisses à l'étranger a versé plus d'un million trois cents mille francs suisses à 150 coopérateurs qui ont perdu leurs moyens d'existence à l'étranger. Étant donné que le Fonds est soutenu par la Confédération depuis l'automne 1962, laquelle lui verse une garantie financière complémentaire illimitée, chaque coopérateur est conscient du fait que le Fonds peut répondre à toute demande justifiée au sens des statuts.

Grâce à la campagne de recrutement faite dernièrement, le Fonds de Solidarité est arrivé à augmenter à plus de 7.000 l'effectif de ses membres.

Ce résultat est extrêmement réjouissant. Cependant, si on songe que — selon de prudentes estimations — 40.000 Suisses résidant à l'étranger devraient s'affilier à la Société, il faut constater à regret que des milliers d'entre eux y restent étrangers.

A tous ces compatriotes, nous cimerions rappeler qu'à partir du 1^{er} janvier 1964 le délai d'attente du Fonds sera de deux ans et non plus d'une année complète ; cela signifie que toute personne adhérent au Fonds en 1964 seulement n'aura droit à une indemnité forfaitaire en cas de perte des moyens d'existence que lorsque deux années complètes se seront écoulées entre la date de l'admission et celle de la perte des moyens d'existence. Par contre, toute personne demandant son admission cette année encore, bénéficiera du délai d'attente d'une année complète.

Aucun d'entre vous ne devrait donc laisser s'échapper cette ultime occasion.

Nous attirons également votre attention sur le fait qu'en adhérent au Fonds (la plus petite épargne annuelle s'élève à Fr. 25.—), vous ne vous assurez pas seulement contre la perte de vos moyens d'existence, mais vous agissez également dans l'intérêt de tous les Suisses à l'étranger.

Vous n'ignorez pas qu'on examinera, en Suisse, en temps utile, différents problèmes touchant directement les Suisses à l'étranger. Il est prévu une amélioration notable de l'A.V.S. dont les Suisses à l'étranger bénéficieront eux aussi. Les travaux en vue de l'élaboration d'un article constitutionnel pour les Suisses à l'étranger se poursuivent. Il devra apporter une amélioration importante des droits des citoyens suisses domiciliés à l'étranger. Ce but n'est pas facile à atteindre, car les Suisses à l'étranger doivent savoir convaincre, non seulement notre Parlement, mais aussi tous les citoyens suisses du pays ayant le droit de vote, que toutes ces mesures se justifient. Il n'existe donc guère de meilleur moyen pour les Suisses à l'étranger qui doivent donner de solides fondements à leurs désirs que de prendre autant que possible des mesures utiles les concernant.

C'est seulement dans cet ordre d'idées que l'adhésion au Fonds se présente sous son vrai jour.

Chaque Suisse de l'étranger qui devient membre du Fonds de Solidarité renforce ainsi la position de sa représentation et celle de la Commission des Suisses à l'étranger à l'égard des autorités suisses et facilite les efforts soutenus qu'elle fait en faveur des Suisses à l'étranger.

Autant de motifs qui devraient inciter un grand nombre de Suisses à l'étranger à adhérer cette année encore au Fonds !

Ceux qui, pour une raison ou une autre, ne peuvent pas présenter leur demande d'admission ont la possibilité de prêter leur appui au Fonds en faisant des dons qui permettront au Fonds de Secours d'intervenir dans les cas particulièrement graves.

Pour vos réunions... conférences... expositions...



Pour vos repas d'affaires... ou fêtes de famille



adressez-vous en toute confiance au

GRAND HOTEL & RESTAURANT DU PAVILLON

36-38, rue de l'Echiquier, PARIS-X^e
(boulevard et métro Bonne-Nouvelle)



Salons particuliers et salles de banquets de 10 à 200 couverts à partir de 20 F. Vins, cafés, taxes et service compris



... c'est le printemps !...



CRÈME * POUDRE * SAVON